Image not found or type unknown

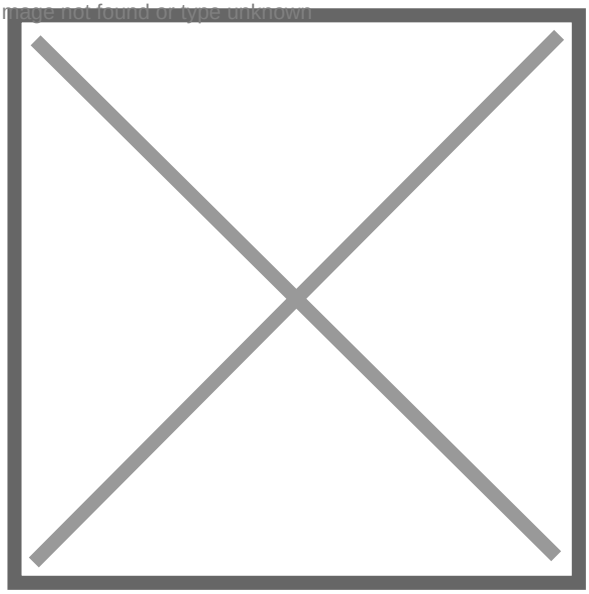

Accident de bricolage et delaration d'assurance

Par **middy**, le **20/01/2009** à **21:00**

en effectuant des travaux à mon domicile j'ai bléssé un ami venu me voir
son oeil est certainement perdu
1 er question : mon assurance habitation est elle la mieux adaptée pour faire face aux éventuelles réparations
et si oui comment le déclaré aux assurances pour une éventuelle réparation financiere
merci d'avance de vos conseils

Par **aie mac**, le **20/01/2009** à **22:41**

bonjour
contactez rapidement votre assureur "habitation" par le canal habituel (agence, téléphone, fax...) qui figure sur votre contrat, pour faire votre déclaration.
ce sinistre relève de votre responsabilité civile, qui est en principe garantie par votre contrat MRH.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés